



Déclaration liminaire CSA SPIP du Rhône 21 juin 2024 Des progrès, mais...

Monsieur le Président du CSA,

Après une année 2023 marquée par une rupture entre les équipes de direction et leurs agents, une incompréhension mutuelle sur les priorités du service (charges de travail / pôle courtes peines) et une opposition des souffrances, les attentes pour l'année 2024 étaient grandes.

Le SNEPAP-FSU salue le travail qui est mené depuis le début d'année sur les **risques psychosociaux** pour les agents de l'antenne de LYON. L'analyse du questionnaire est en cours et le SNEPAP-FSU se félicite du taux de réponse de 85%, signe que les agents ont des besoins à exprimer sur le sujet.

Nous espérons que les groupes de travail qui doivent débuter à l'automne susciteront le même intérêt. **Toutefois, face à l'exclusion de l'antenne de VILLEFRANCHE et du siège, ainsi qu'à la méthode de restitution adoptée, nous souhaitons exprimer une préoccupation majeure : la segmentation excessive risque de compromettre l'unité et la synergie indispensables à un travail collectif qui se veut fédérateur et profitable à l'ensemble des collaborateurs.** L'accompagnement par la Direction de ce projet est primordial. **C'est en travaillant et en construisant ensemble que les conditions de travail pourront s'améliorer.**

Nous avons reproché en 2023, un **management vertical et descendant.**

Les choses évoluent timidement cette année puisque les agents ont reçu un sondage portant sur l'organisation du service LYON MO (41 réponses, soit moins de la moitié du service). Il est dommage qu'il n'y ait eu aucune communication préalable dans les réunions de secteur et aucune discussion en direct avec les personnels.



Région Rhône-Alpes Auvergne

Ce CSA va débattre de sujets qui concernent tous les agents : Charte des temps ; expérimentation de la semaine de 4 jours ; perspectives d'évolution de l'unité LYON milieu ouvert (création d'un pôle TIG ; réorganisation des permanences de service ; mise en place d'agent de programme).

Là encore, la concertation en amont avec les agents de terrain, premiers concernés par ces évolutions, est largement insuffisante. Cela ne pourra qu'entraîner de nouvelles incompréhensions et de nouvelles tensions. Il n'y a aucune urgence à ces évolutions.

C'est une chose de respecter le dialogue social dans l'Administration en présentant en CSA les projets de service, mais **il ne faut pas exclure ou ignorer les compétences et expériences des personnels. Pour le SNEPAP-FSU, chaque agent est expert dans son métier.**

Dans un contexte où **la charge de travail et la charge mentale** sont importantes dans les antennes de LYON et VILLEFRANCHE, milieux ouverts et fermés, le travail de qualité est empêché, les heures supplémentaires s'accumulent, la fatigue chronique s'installe et le bien être des agents est en berne.

Pour le SNEPAP-FSU **il n'est donc pas entendable dans ces conditions de réduire l'amplitude maximale de la journée de travail** à 11h00 au lieu des 12h00 en vigueur actuellement (conformément au décret du 20/08/2000, texte qui prime sur une circulaire ou note DAP, cf hiérarchie des normes).

Nous ne doutons pas que l'Administration sera contente de voir mathématiquement le nombres d'heures supplémentaires diminuer, mais **pour le SNEPAP-FSU les conditions de travail et le confort des agents restera toujours la priorité.**

Dans ce contexte, **l'expérimentation de la semaine de 4 jours** n'est peut-être pas non plus la priorité du service. Le temps de travail sera encore plus contraint avec une charge de travail équivalente.

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

snepap.fsu.raa@gmail.com

Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> - Snepap FSU sur





Région Rhône-Alpes Auvergne

Pour le SNEPAP-FSU, si expérimentation il y a, elle devra être basée sur le volontariat et s'accompagner d'une réflexion sur une **nouvelle organisation de travail basée sur la confiance et l'autonomisation**. Il faudra également se questionner sur les priorités du service et l'organisation du travail. **Ne pas faire plus mais mieux.**

Dans un contexte où **les effectifs de CPIP n'augmenteront pas dans notre service** (les 2 créations de poste de l'antenne de LYON n'ont pas été pourvues et aucune création de poste à VILLEFRANCHE ; il y a 11 départs de l'antenne de LYON pour 11 arrivées dont 2 CPIP placés), aucune perspective d'amélioration n'est en vue. Après l'expérimentation d'un pôle courtes peines pour les PPSMJ, **nous constatons que c'est bien pour les CPIP que la peine est la plus longue.**

Rappelons que le SPIP de LYON MO est passé de 54 à 64 CPIP (45,1 à 55,3 ETP) entre septembre 2018 et octobre 2022. Mais que dans le même temps, le nombre de PPSMJ suivies est passé de 3490 à 4217, soit un ratio PPSMJ / CPIP passant de 77 à 76 seulement.

**Alors que les valeurs démocratiques de notre pays sont menacées
par la montée de l'extrême droite,**

**Alors que le statut des fonctionnaires est malmené
par un projet de réforme de la fonction publique (suppression des catégories A, B
et C ; rémunération au mérite ; remise en question du temps de travail des
fonctionnaires...) et que nos métiers se précarisent de plus en plus,**

**Ne fragilisons pas encore plus les conditions de travail
des agents du SPIP du Rhône.**

**Monsieur le Président, nous attendons de vous que vous vous posiez en
défenseur de votre service.**

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

snepap.fsu.raa@gmail.com

Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> - Snepap FSU sur

